



**LISTE DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
19 OCTOBRE 2020**

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

A 4 voix pour et une abstention, le collège de zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2020.

Point 2. Information relative à la succession Raymond Michiels.

Pas de décision

Point 3. Reporting budgétaire.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'approuver le reporting budgétaire présenté en séance.

Point 4. Travaux de construction de 3 nouvelles casernes - Approbation des états d'avancement.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'approuver les états d'avancement reçus dans le cadre des travaux pour la construction de 3 nouvelles casernes.

Point 5. Répétition du marché de financement pour la construction de 3 nouvelles casernes - cinquième nouvelle consultation.

A l'unanimité, le collège de zone décide de redemander offre pour le financement des dépenses extraordinaires relatives à la construction des 3 nouvelles casernes de la Zone de Secours.

Point 6. Prestations impayées - Exécution des contraintes.

A l'unanimité, le collège de zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées aux prestations impayées et de déléguer au comptable spécial la signature pour le compte du collège de zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 7. Ordonnancement des mandats.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 8. Ratification des bons de commande.

A l'unanimité, le collège de zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 9. Acquisition de radios via l'accord-cadre Astrid.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'approuver l'acquisition de 15 radios portables et leurs accessoires via l'accord-cadre Astrid.

Point 10. Acquisition de matériel de désincarcération - Approbation de l'attribution.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'attribuer les 3 lots du marché public ayant pour objet l'acquisition de matériel de désincarcération.

Point 11. Gestion des certificats médicaux et contrôles médicaux - Approbation de l'attribution.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'attribuer le marché public ayant pour objet la gestion des certificats médicaux et contrôles médicaux.

Point 12. Procédure de recrutement de deux agents administratifs en planification d'urgence - Validation des résultats du concours et constitution de la réserve.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'acter les résultats consignés dans le procès-verbal du concours de recrutement de deux agents administratifs en planification d'urgence et d'arrêter la liste des lauréats du concours à verser dans la réserve de recrutement.

Points 13-14. Engagement de deux agents administratifs en planification d'urgence.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'engager 2 agents administratifs en planification d'urgence en contrat à durée déterminée.

Point 15. Engagement d'un membre du personnel administratif en qualité d'étudiant jobiste.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'engager un membre du personnel en qualité d'étudiant jobiste.

Point 16. Transfert de deux membres du personnel professionnel.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'accepter les transferts de deux membres du personnel opérationnels professionnels.

Point 17. Fin de stage de promotion d'un membre du personnel professionnel.

A l'unanimité, le collège de zone décide de ne pas confirmer la promotion d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

Point 18. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans le service public d'un membre opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le collège de zone décide de reconnaître comme ancienneté acquise de plein droit les services accomplis dans le service public d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

Point 19. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans le secteur privé d'un membre du personnel administratif.

A l'unanimité, le collège de zone décide de reconnaître comme expérience professionnelle particulièrement utile pour la fonction les services accomplis dans le secteur privé d'un membre du personnel administratif.

Point 20. Certificat de quarantaine et fermeture des établissements scolaires.

A l'unanimité, le collège de zone décide de déterminer ce qu'il convient de faire pour les heures de dispenses de service en raison des en raison d'absences pour mesures de quarantaine ou garde d'enfants en raison de la fermeture de crèches, écoles et centres d'accueil en lien avec le COVID-19.

Points 21-23. Réaffectation pour raisons médicales de membres du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le collège de zone décide de réaffecter temporairement des membres du personnel opérationnel professionnel dans des tâches opérationnelles plus légères.

Points 24-25. Mise en disponibilité pour maladie de membres du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'acter la mise en disponibilité de 2 membres du personnel opérationnel professionnel.

Point 26. Suspension de nomination d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'accepter la suspension de nomination sollicitée par un membre du personnel opérationnel volontaire.

Point 27. Demande de poursuite de carrière d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'accepter la poursuite carrière au-delà de la limite d'âge de 65 ans d'un membre du personnel opérationnel volontaire.

Point 28. Régime de fin de carrière.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'accorder un congé préalable à la pension à un membre du personnel opérationnel professionnel.

Point 29. Départ à la pension d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'acter le départ à la pension d'un membre du personnel opérationnel professionnel.

Point 30. Démission volontaire d'un membre du personnel volontaire.

A l'unanimité, le collège de zone décide d'approuver la démission volontaire d'un membre du personnel volontaire.

Point 31. Procédure disciplinaire.

A l'unanimité, le collège de zone statue dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Point 32. Désignation d'un avocat pour représenter la zone en justice.

A l'unanimité, le collège de zone décide de désigner un avocat pour représenter la Zone de Secours dans le cadre d'une requête introduite à son encontre.


Pour le collège de zone,



Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Olivier LOWAGIE
Commandant de Zone



Paul-Olivier DELANNOIS
Président de Zone

